

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE HARRICANA
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PROCÈS-VERBAL DU 15 AOÛT 2022
De la session ordinaire tenue au
341, rue Principale Nord, local 3050
Amos (Québec) J9T 2L8**

Les membres du conseil d'administration :

PRÉSENCES

M^{mes} Marie-Claude Auger, via TEAMS
Sylvette Caron
Diane De Serres, via TEAMS
Élise Gingras, via TEAMS

MM. Éric Bourque
Olivier Duchesne
Marco Labrecque
Jacquelin Roy, via TEAMS
Stéphane Saulter, président
David Simard

Les directions de services :

M^{mes} Johanne Godbout, secrétaire générale
Marie-Hélène Grondin, directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires

MM. Pascal Germain, directeur du Service des ressources financières
Yannick Roy, directeur général

1. Ouverture de la séance

Le quorum est atteint. Cette assemblée est présidée par monsieur Stéphane Saulter.

Il est 19 h.

La secrétaire générale mentionne qu'en raison du départ pour fin de mandat de madame Isabelle Godbout, le poste de vice-présidence doit être pourvu pour se conformer à l'article 157 de la Loi sur l'instruction publique.

CA-7627-22

1.1 — ÉLECTION À LA
VICE-PRÉSIDENTE

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque,

QUE ce conseil adopte la procédure d'élection suivante pour le point 1.1. Élection à la vice-présidence du conseil des d'administration.

QUE cette personne soit élue à la majorité simple.

QUE le vote soit secret.

QUE madame Johanne Godbout agisse à titre de présidente et secrétaire d'élection.

QUE monsieur Pascal Germain et madame Johanne Godbout agissent à titre de scrutateurs.

La présidente d'élection, madame Johanne Godbout ouvre la période de mise en candidature pour l'élection de la vice-présidence.

Monsieur Stéphane Saulter présente la candidature de monsieur Jacquelin Roy.

Aucune autre candidature n'est proposée.

La présidente vérifie l'intérêt de monsieur Jacquelin Roy à assumer la fonction de vice-président. Monsieur Roy accepte de présenter sa candidature pour ce poste.

Monsieur Jacquelin Roy est donc élu par acclamation à la vice-présidence.



1.2 Assermentation de messieurs Olivier Duchesne et David Simard

Documents déposés :

- Assermentation de monsieur Olivier Duchesne ;
- Assermentation de monsieur David Simard.

Le directeur général présente les nouveaux administrateurs du conseil d'administration, messieurs Olivier Duchesne et David Simard, respectivement représentant de la communauté du milieu des affaires et des directions d'établissements.

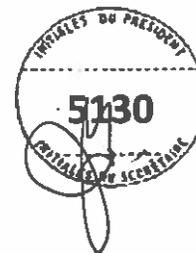
Tel que prévu à l'article 143.3 au 3^e alinéa de la Loi sur l'instruction publique, les deux prêtent serment de remplir fidèlement les devoirs de sa charge au meilleur de son jugement et de sa capacité.

En vertu du 2^e alinéa de l'article 4 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration, ils ont pris connaissance, signé et déposé leurs déclarations d'engagement et d'intérêts devant le conseil d'administration.

CA-7628-22

2.—ADOPTION DE
L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 - 1.1 Assermentation du membre représentant
 - 1.2 Assermentation de messieurs Olivier Duchesne et David Simard
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2022
4. Intervention de l'assemblée
5. Rapport du directeur général
6. Rapport des services
 - 6.1 Enseignement
 - 6.1.1 Organisation scolaire 2022-2023
 - 6.1.2 Redditions de compte
 - a) Scolarisation à la maison et sports-études 2021-2022
 - b) Tarification sport-étudiant 2022-2023
 - c) Dérogation régime pédagogique (accélération scolaire) 2022-2023
 - 6.2 Ressources financières
 - 6.2.1 Adoption de l'actualisation de la politique de remplacement du remboursement des frais de déplacement, de repas de séjour et de représentation
 - 6.2.2 Approbation de la liste de vente d'immeubles pour non-paiement de taxe scolaire
 - 6.2.3 Adoption du budget 2022-2023
 - 6.3 Ressources humaines
 - 6.3.1 Modification du calendrier scolaire au secteur des jeunes à Barraute
 - 6.4 Ressources informatiques
 - 6.5 Ressources matérielles
 - 6.6 Secrétariat général
 - 6.6.1 Démission du représentant des personnes âgées entre 18 et 30 ans
 - 6.6.2 Suivi de la désignation des représentants de la communauté
 - 6.6.3 Modifications à l'acte d'établissement du centre d'éducation des adultes de la Passerelle et de la liste des écoles et des centres



7. Rapport des comités
 - 7.1 Gouvernance et éthique
 - 7.2. Ressources humaines
 - 7.3. Transport
 - 7.4 Vérification
8. Affaires diverses
9. Date de la prochaine rencontre
10. Levée de la séance

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Éric Bourque,
QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté ;
QUE la présidence d'assemblée soit et elle est autorisée à modifier l'ordre de présentation des dossiers.

ADOPTÉE

CA-7629-22

3. — ADOPTION DU
PROCÈS VERBAL DU
20 JUIN 2022

Document déposé :

- Procès-verbal du 20 juin 2022.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Jacques Roy,
QUE le procès-verbal du 20 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

4. Intervention de l'assemblée

Aucune intervention de l'assemblée.

5. Rapport du directeur général

Aucun sujet traité à ce point.

6. Rapport des services

6.1 Enseignement

6.1.1 Organisation scolaire 2022-2023

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
- Plan d'organisation scolaire 2022-2023.

La directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires informe les membres du conseil d'administration du statu quo quant à l'organisation scolaire présentée à la séance d'avril dernier.

6.1.2 Redditions de compte

La directrice du Service de l'enseignement et des services complémentaires dépose sa reddition de comptes concernant les dossiers suivants :

- a) Scolarisation à la maison



Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
 - Liste des élèves en scolarisation à la maison et en sports-études.
- b) Tarification sport-étudiant 2022-2023

Documents déposés ;

- Sommaire décisionnel ;
- Tarification des programmes 2022-2023.

c) Dérogation régime pédagogique (accélération scolaire) 2022-2023

Document déposé :

- Sommaire décisionnel.

6.2 Ressources financières

Documents déposés ;

- Sommaire décisionnel ;
- Politique de remboursement des frais de déplacement, de repas de séjour et de représentation.

CONSIDÉRANT la nécessité pour le centre de services scolaire de mettre à jour la « Politique de remboursement des frais de déplacement, de repas de séjour et de représentation » ;

CONSIDÉRANT le document déposé à cette réunion ainsi que les explications fournies ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur David Simard,

QUE le centre de services scolaire adopte la mise à jour de la « Politique de remboursement des frais de déplacement, de repas de séjour et de représentation ».

ADOPTÉE

CA-7630-22

6.2.1 — ADOPTION DE L'ACTUALISATION DE LA POLITIQUE DE REMPLACEMENT DU REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS, DE REPAS DE SÉJOUR ET DE REPRÉSENTATION

CA-7631-22

6.2.2 — APPROBATION DE LA LISTE DE VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXE SCOLAIRE

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
- Liste de vente d'immeubles.

CONSIDÉRANT QUE l'article 340 de la Loi sur l'instruction publique stipule que les cas où les taxes à percevoir se rapportent à des immeubles situés dans le territoire d'une cité ou d'une ville, les dispositions de la Loi sur les citées et villes concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes et de rachat des immeubles s'appliquent ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 342 de la Loi sur l'instruction publique, le centre de services scolaire peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, à enchérir, pour et au nom de ce centre de services scolaire, sur tout immeuble mis en vente lors de la vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Éric Bourque

QUE ce conseil demande à la Ville d'Amos de procéder à la vente à l'enchère publique, des immeubles apparaissant sur la liste datée du 15 août 2022 et dont copie a été déposée à cette réunion ;



QUE le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pascal Germain ou, à défaut, le coordonnateur du Service des ressources financières, monsieur Francis Pomerleau, soient et ils sont autorisés à enchérir et à acquérir, pour et au nom de ce centre de services scolaire, tout immeuble mis en vente à cette occasion, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication.

ADOPTÉE

CA-7632-22

6.2.3 — ADOPTION DU
BUDGET 2022-2023

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
- Budget initial 2022-2023.
- Présentation du budget.

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire Harricana doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation du Québec son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023 ;

ATTENDU QUE ce budget est équilibré ;

ATTENDU QUE ce budget prévoit l'équilibre budgétaire de 7 866 918 \$;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 2 073 060 \$ a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 28 488 161 \$;
- un nombre de 11 161 immeubles imposables de plus de 25 000 \$;
- Le taux de 0.1024 du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Olivier Duchesne, que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette no 2167519670 prévoyant des revenus et des dépenses de 78 780 127 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE

6.3 Ressources humaines

Document déposé :

- Sommaire décisionnel

CONSIDÉRANT la résolution CA-7607-22, adoptant le calendrier de travail du personnel enseignant pour l'année scolaire 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT la demande de la Foire du camionneur de Barraute d'utiliser les écoles du secteur de Barraute ;

CONSIDÉRANT le fait que la journée du vendredi 2 septembre 2022 correspond à une journée de cours réguliers au calendrier de travail ;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des enseignantes et des enseignants ;

CONSIDÉRANT l'article 8-4.02.00 de l'entente locale ;

IL EST RÉSOLU sur proposition de madame Diane De Serres

QUE le directeur du Service des ressources humaines soit autorisé à signer une entente avec le Syndicat de l'enseignement de la Jamésie et de l'Abitibi-Témiscamingue (SEJAT) afin de modifier le calendrier scolaire au secteur des jeunes à Barraute afin que la journée de cours réguliers pour ces écoles le vendredi 2 septembre 2022 soit modifiée pour une journée d'étude, à laquelle le personnel enseignant sera tenu d'assister.

CA-7633-22

6.3.1 — ADOPTION DE LA
MODIFICATION DU
CALENDRIER SCOLAIRE AU
SECTEUR DES JEUNES À
BARRAUTE



ADOPTÉE

6.4 Ressources informatiques

Aucun sujet traité à ce point.

6.5 Ressources matérielles

Aucun sujet traité à ce point.

6.6 Secrétariat général

6.6.1 Démission du représentant des personnes âgées entre 18 et 35 ans

Document déposé :

- Lettre de monsieur Ismaël Lessard-Lacombe

En vertu de l'article 175.8 de la Loi sur l'instruction publique, la secrétaire générale informe les administratrices et administrateurs que monsieur Ismaël Lessard-Lacombe a démissionné par écrit de son poste de représentante des personnes âgées 18 – 35 ans.

L'article, 175.10.1. de cette même loi prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat.

La secrétaire générale transmettra la documentation aux membres du conseil aux fins de recrutement de nouvelles candidatures. Le comité de gouvernance et d'éthique veillera à assurer le suivi de ces candidatures et effectuera une recommandation de désignation à la séance du conseil prévu le 24 octobre prochain.

1.6.2 Suivi de la désignation des représentants de la communauté

La secrétaire générale dresse un état de situation des cinq postes d'administrateurs du conseil d'administration demeurant à pouvoir pour la prochaine année scolaire.

Les deux postes parents des districts 1 et Est n'ont pas été pourvus au printemps dernier, malgré l'application des deux processus de désignation (articles 11 et 14) du Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires. Une campagne publicitaire sera effectuée en septembre pour solliciter la candidature de parents.

Avec la récente démission du représentant de la communauté des personnes de 18 – 35 ans, le compte des postes vacants des membres représentant de la communauté s'élève à trois. Dans ces cas, l'article 33 du règlement s'applique ainsi un avis sera publié entre le 15 août et le 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours et un délai de 30 jours sera donné aux candidats pour soumettre sa candidature.

Documents déposés :

- Sommaire décisionnel ;
- Liste des écoles et des centres 2022-2023 ;
- Acte d'établissement 2022-2023

CONSIDÉRANT la résolution CA-7608-22 relative à l'établissement du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2022-2023 à

CA-7634-22

6.6.3 — MODIFICATION
À L'ACTE
D'ÉTABLISSEMENT DU
CENTRE D'ÉDUCATION
DES ADULTES DE LA
PASSERELLE ET DE LA
LISTE DES ÉCOLES ET
DES CENTRES



2024-2025, déterminant la liste des écoles et centres et des actes d'établissements 2022-2023 ;

CONSIDÉRANT l'ajout de codes de bâtiment pour le financement de groupe d'éducation des adultes ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de monsieur Marco Labrecque

QUE ce conseil adopte les modifications de la liste des écoles et des centres 2022-2023 et l'acte d'établissement 2022-2023 du Centre d'éducation des adultes de la Passerelle.

ADOPTÉE

7. Rapport des comités

7.1 Gouvernance et éthique

Aucun point traité.

7.2 Ressources humaines

Aucun point traité.

7.3 Transports

Aucun point traité.

7.4 Vérification

Aucun sujet traité.

8. Affaires diverses

Aucun point traité.

9. Dates de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre est prévue le 24 octobre 2022.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de madame Élise Gingras,

QUE la séance soit levée. Il est 20 h 45.

CA-7635-22

10. — LEVÉE DE LA
SÉANCE

ADOPTÉE


Stéphane Saulter, président


Johanne Godbout, secrétaire générale

